

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

GROUPE IRD

Société anonyme au capital de 44 274 913,25 €
40, rue Eugène Jacquet – 59700 Marcq-En-Barœul
456 504 877 RCS Lille Métropole
Euronext - Compartiment C
Code Isin FR 0000124232

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
AVIS D'APPROBATION DES COMPTES – AFFECTATION DU RESULTAT****I – Comptes sociaux et comptes consolidés**

Les comptes sociaux et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2020, contenus dans le Rapport Financier Annuel au 31 décembre 2020 publié et mis en ligne le 31 mai 2021, la proposition d'affectation du résultat contenue dans l'avis préalable à l'assemblée publié au BALO n° 59 du 17 mai 2021, ont été approuvés sans modification par l'assemblée générale du 22 juin 2021. Lesdits comptes sociaux et consolidés ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Lille Métropole le 1^{er} juillet 2021 (récépissés des 19 et 21 juillet 2021).

II – Rapports des commissaires aux comptes

1°) Extrait du rapport des commissaires aux comptes du 30 avril 2021 sur les comptes annuels :

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. »

2°) Extrait du rapport des commissaires aux comptes du 30 avril 2021 sur les comptes consolidés :

« Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de sa situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. L'opinion formulée est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit. »

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT NORD
Arnaud DELPIERRE

AEQUITAS AUDIT
Benoit VANDERSCHULDEN